Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502701-20260320-2026_10-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026,
Le 20 Mars à 20 heures.
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie , sous la présidence de Monsieur HERY Jean-Pierre, Maire.

Présents : M. HERY Jean-Pierre, Maire, M. ROUXEL Jean-Pierre, M. FESTOC Jean-Pierre, M. HUBERT David, Mme FRETIGNY Armelle, Mme LECHEVALIER-BOISSEL Caroline, M. BERTHELOT Jean-François, Mme GAUTIER Aurélie, Mme EVRARD Héloïse, M. THOMAS Pierre, Mme BAULAZ Chantal

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Mme BAULAZ Chantal

Date de la convocation : 16/03/2026

2026-10 – Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal qui est chargé de la création, de l'extension et de l'entretien du réseau d'assainissement collectif. Il convient alors de désigner les délégués communaux qui la représenteront au comité syndical au nombre de deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Conformément à l'article L.5211-7 et L.5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces délégués doivent être élus au scrutin secret. Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de procéder à l'élection des deux délégués titulaires et du délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De désigner en qualité de délégués titulaires pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal**
  - **Monsieur HERY Jean-Pierre**
  - **Monsieur FESTOC Jean-Pierre**
- **De désigner en qualité de délégués suppléants pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal**
  - **Monsieur ROUXEL Jean-Pierre**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour signer toutes pièces administratives ou comptables**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502701-20260320-2026_10-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Saint-Georges-de-Gréhaigne, le 20/03/2026

Le Secrétaire
Mme BAULAZ Chantal

Le Maire
Jean-Pierre HERY

MAIRIE de SAINT-GEORGES-de-GRÉHAIGNE 35610

Certifié exécutoire compte tenu
de la publication et la transmission en préfecture le 23/03/2026